

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02317 Numéro SIREN : 807 856 596 Nom ou dénomination : GROUPE NICE-MATIN

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2020 sous le numéro de dépôt 2322

Greffes du tribunal de commerce de Nice



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 02/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/2322

Déposant :

Nom/dénomination : GROUPE NICE-MATIN

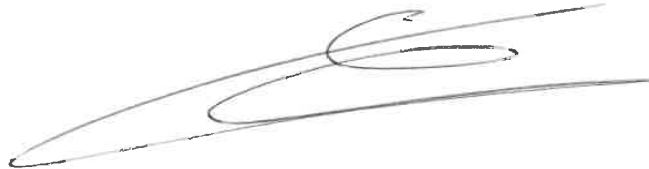
Forme juridique :

N° SIREN : 807 856 596

N° gestion : 2014 B 02317



certifiés conformes



Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	744 513	562 811	181 702	294 838
Fonds commercial	10 651 847	3 162 054	7 489 793	7 922 293
Autres immobilisations incorporelles	426 930		426 930	470 900
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	4 030	699	3 331	3 734
Installations techniques, matériel, outillage	4 970 902	1 457 676	3 513 226	3 498 066
Autres immobilisations corporelles	277 988	149 981	128 007	156 469
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				430 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	25 834 929	1 001	25 833 928	25 832 928
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	624 349		624 349	674 869
ACTIF IMMOBILISE	43 535 488	5 334 222	38 201 266	39 284 097
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	1 252 007		1 252 007	832 207
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	5 475 528	260 469	5 215 058	3 785 433
Autres créances	5 289 006	430 000	4 859 006	4 142 860
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	5 059 050		5 059 050	4 185 784
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	311 744		311 744	281 748
ACTIF CIRCULANT	17 387 334	690 469	16 696 865	13 228 032
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	60 922 823	6 024 692	54 898 131	52 512 129



Handwritten signature

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 4 848 001)	4 848 001	4 848 001
Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 554 530	6 554 530
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-11 849 868	-3 544 836
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 996 623	-8 305 033
Subventions d'investissement	457 674	174 516
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-1 986 287	-272 822
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	839 805	1 105 137
Provisions pour charges	6 266 346	7 094 171
PROVISIONS	7 106 151	8 199 308
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 443 815	2 390 571
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs 975 000)	978 616	976 896
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 103 561	6 140 349
Dettes fiscales et sociales	13 595 112	15 839 073
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	425 884	508 716
Autres dettes	23 353 530	15 777 541
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 877 748	2 952 498
DETTES	49 778 266	44 585 644
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	54 898 131	52 512 129



Handwritten signature

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises	173 955		173 955	203 434
Production vendue de biens	46 336 741		46 336 741	48 124 153
Production vendue de services	34 785 071		34 785 071	27 038 667
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	81 295 766		81 295 766	75 366 254
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			496 665	678 400
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 878 347	1 955 823
Autres produits			250 691	385 169
PRODUITS D'EXPLOITATION			83 921 469	78 385 646
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			104 465	246 734
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			5 499 424	5 324 296
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-419 800	-188 056
Autres achats et charges externes			32 654 438	31 429 736
Impôts, taxes et versements assimilés			1 529 984	1 495 809
Salaires et traitements			32 136 139	30 644 918
Charges sociales			12 163 860	11 382 515
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			673 823	616 072
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			240 014	131 848
Dotations aux provisions			1 058 105	492
Autres charges			132 274	120 368
CHARGES D'EXPLOITATION			85 772 727	81 204 731
RESULTAT D'EXPLOITATION			-1 851 258	-2 819 085
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			11 853	9 458
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			35 187	30 989
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			381 831	3 524 181
Différences positives de change			90	36
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			428 962	3 564 665
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			116 499	350 306
Intérêts et charges assimilées			179 536	4 532 757
Différences négatives de change			300	61
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			296 336	4 883 124
RESULTAT FINANCIER			132 626	-1 318 460
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-1 718 632	-4 137 545



Handwritten signature

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	339 943	20 855
Produits exceptionnels sur opérations en capital	172 072	39 765
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	774 959	8 735 809
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 286 974	8 796 428
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 564 965	7 261 522
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		5 702 395
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 564 965	12 963 917
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-277 991	-4 167 489
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	85 637 405	90 746 738
TOTAL DES CHARGES	87 634 028	99 051 772
BENEFICE OU PERTE	-1 996 623	-8 305 033



Handwritten signature



Beider

Annexes



Pour Rappel

Aux termes d'un traité d'apport, placé sous le régime juridique des scissions, en date du 10 novembre 2016 et approuvé par la décision d'associée unique du 16 décembre 2016, la SCIC Nice- Matin a apporté à la Sasu Azur Distribution sa branche complète d'activité de production, de publication, d'édition et de diffusion du journal Nice Matin (à savoir l'ensemble des actifs, l'intégralité des titres détenus et les passifs relatifs à l'activité).

Par ailleurs, conformément à la deuxième résolution de cette décision d'associée unique du 16 décembre 2016, la dénomination de la société Azur Distribution a été modifiée.

La société est désormais dénommée « Groupe Nice-Matin ».

A cette même date la forme juridique fut modifiée en SAS.

Ces modifications juridiques ont permis l'entrée au capital de la société Groupe Nice-Matin, de la société de droit belge L'Avenir Développement détenue par le Groupe Nethys, au moment de la signature du pacte d'actionnaires.

Date d'effet comptable et fiscal de l'Apport

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, l'Apport a été réalisé avec une date d'effet juridique au 31 décembre 2016.

Les Parties ont décidé néanmoins que l'Apport prendra effet comptablement et fiscalement au 1^{er} octobre 2016 (à zéro heure)

Eléments Actifs et Passifs

Eléments Actifs Reçus	Brut	Amortissements ou	Net	Valeur réelle
<i>En euros</i>		Dépréciations		
Frais d'établissement	969 636,00	-355 533,20	614 102,80	0,00
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	502 055,28	-146 638,18	355 417,10	355 417,10
Fonds commercial				
Droit au bail Cannes	32 000,00		32 000,00	32 000,00
- Marque Nice Matin	4 240 663,00		4 240 663,00	4 240 663,00
- Marque Var Matin	3 295 010,00		3 295 010,00	3 295 010,00
- Marque MC	354 620,00		354 620,00	354 620,00
Total	9 393 984,28	-502 171,38	8 891 812,90	8 277 710,10

Eléments Actifs Reçus	Brut	Amortissements ou	Net	Valeur réelle
<i>En euros</i>		Dépréciations		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 208 795,57	-477 903,70	3 730 891,87	3 730 891,87
Autres immobilisations corporelles	214 376,54	-68 839,99	145 536,55	145 536,55
Total	4 423 172,11	-546 743,69	3 876 428,42	3 876 428,42

Eléments Actifs Reçus	Brut	Amortissements ou Dépréciations	Net	valeur réelle
<i>En euros</i>				
Titres EUROSUD COMMUNICATION	1,00		1,00	1,00
Titres EDITION GILLET	1,00		1,00	1,00
Titres SCI NICE-MATIN	1,00			24 651 732,82
Titres SCI NICE-MATIN AGENCES PACA	0,99		0,99	1 172 298,02
Titres SCI NICE-MATIN AGENCE MONACO	0,99		0,99	0,99
Titres NMTV	1,00		1,00	1,00
Autres participations	160,00		160,00	160,00
Autres Immo. Fi.				
- dépôts versés LOC	72 382,99		72 382,99	72 382,99
- dépôts divers versés	69 208,82		69 208,82	69 208,82
Total	141 758,78		141 757,78	25 965 786,64

Eléments Actifs Reçus	Brut	Amortissements ou Dépréciations	Net	valeur réelle
<i>En euros</i>				
Matières premières et autres approvisionnements	670 461,18		670 461,18	670 461,18
Clients et comptes rattachés	4 641 836,11	-8 028,85	4 633 807,26	4 633 807,26
Autres créances	1 876,38		1 876,38	1 876,38
Autres créances GROUPE	1 956 734,98	-36 000,00	1 920 734,98	1 920 734,98
Disponibilités	379 043,90		379 043,90	379 043,90
Charges constatées d'avance	509 163,88		509 163,88	509 163,88
Total	8 159 116,43	-44 028,85	8 115 087,58	8 115 087,58

Total des actifs**46 235 012,74**

Handwritten signature

Eléments Passifs Pris en charge	Montant	Ajustement 2016	Valeur réelle
<i>En euros</i>	31/12/2015		
Provision sur pertes EUROSUD COMMUNICATION	1 814 052,00	1 025 117,00	2 839 169,00
Provision sur pertes Gilletta	1,00		1,00
Provision sur pertes SCI NICE MATIN	567 222,00		567 222,00
Provision pour licenciements économiques	755 840,00		8 474 883,00
Provision pour restruct. Clauses	1 456 083,00		258 662,00
Provision pour indemnités de départ en retraite	0,00		1 367 062,00
Total	6 422 449,00		13 506 999,00

Eléments Passifs Pris en charge	Montant
<i>En euros</i>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	958 251,50
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	692,50
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	975 000,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	29 167,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 093 769,43
Dettes fiscales et sociales	10 946 071,92
Autre dettes	2 956 230,81
Autre dettes GROUPE	1 509 048,00
Produits constatés d'avance	3 259 782,58
Total	24 728 013,74

Total des passifs	38 235 012,74
--------------------------	----------------------

Des désignations et évaluations ci-dessus, il résulte que :

- les éléments d'actifs compris dans l'Apport de la SCIC sont donc apportés pour une valeur, telle que résultant des Comptes de Référence, de :
- le passif pris en charge par AZUR DISTRIBUTION compris dans l'Apport de la SCIC s'élève à un montant, tel que résultant des Comptes de Références, de :

46 235 012,74 euros

38 235 012,74 euros

Le montant total de l'Apport par la SCIC à AZUR DISTRIBUTION s'élève donc à :

8.000.000,00 euros

Comptes des sociétés intéressées retenus pour établir les conditions de l'Apport

Les éléments d'actif et de passif apportés en application des présentes ont été évalués sur la base d'une situation comptable au 30 septembre 2016 de la SCIC, arrêtée par le conseil de surveillance de la SCIC en date du 10 novembre 2016.

Les comptes retenus pour établir les modalités de rémunération de l'Apport par la Société Bénéficiaire est la situation comptable au 30 septembre 2016 de la société Azur Distribution, arrêtée par le Président.

Transmission Universelle de Patrimoine de la société SASU Eurosud Communication au profit de la SAS Groupe Nice Matin

Le 01 Février 2018, une décision accordant l'agrément prévu au II de l'article 209 du CGI dans le cadre de l'opération de dissolution sans liquidation de la société Eurosud Communication par réunion de toutes ses parts dans les mains de son associé unique, la société Groupe Nice Matin.

Elle acte la transmission universelle de patrimoine de la société confondue au profit de la société confondante.

La date d'effet fiscale est le 01 janvier 2017, la date d'effet comptable le 31 décembre 2017, l'impact de l'opération est bilancielle à hauteur de 948 530€, l'actif net apporté est de 3 500 879€.

L'art 2 du présent agreement accorde le droit au report, sur les résultats propres de la société Groupe Nice Matin, des déficits antérieurement subis par la société Eurosud Communication qui s'élèvent à 2 681 792€.

Principes de valorisation

Conformément aux dispositions à l'article 743-1 du règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables, la valeur de l'actif étant insuffisante pour permettre la libération du capital et s'agissant d'une opération d'apport à une société ayant une activité préexistante, les Parties ont convenu de retenir, comme valeur d'apport des éléments d'actif transférés et des éléments de passif pris en charge, leur valeur réelle évaluée sur la base des Comptes de Référence.

Analyse du BFR

Un accord avec la Région PACA a permis un report d'échéance de novembre 2016 à novembre 2018 des 2 000 K€ prêtés (Autres dettes).

Un moratoire a été conclu avec l'Urssaf pour un étalement sur 36 mois avec une première échéance au 1^{er} janvier 2017 des paiements des charges patronales des mois de février et mars 2016 ainsi que des régularisations annuelles de 2015 pour un montant de 931 439 € (hors majorations de retard complémentaires).

Composition du capital social

Le capital social s'élève à 4 848 001 € décomposé en 4 848 001 titres d'une valeur nominale de 1€.

En date du 27 décembre 2017, les bons de souscription 1 (BSA 1) ont été exercés, le capital social et les primes d'émissions ont été modifiés.



	Capital au 16 décembre 2016 après augmentation de capital			EXERCICE DES BSA 1				Capital au 31 décembre 2017 après augmentation de capital		
	ACTIONS	VALEUR NOMINALE	%	ACTIONS	VALEUR NOMINALE	PRIME D'EMISSION	SOUSCRIPTION	ACTIONS	VALEUR NOMINALE	%
SCIC	3 200 001	3 200 001,00 €	80,00%	-	-	-	-	3 200 001	3 200 001,00 €	66,01%
L'AVENIR DEVELOPPEMENT	800 000	800 000,00 €	20,00%	848 000	848 000,00 €	552 000,00 €	1 400 000,00 €	1 648 000	1 648 000,00 €	33,99%
TOTAL	4 000 001	4 000 001,00 €	100,00%	848 000	848 000,00 €	552 000,00 €	1 400 000,00 €	4 848 001	4 848 001,00 €	100,00%

L'associé Avenir Développement détient 34 % du capital avec 1 648 000 actions, la SCIC détient 66 % du capital avec 3 200 001 actions.

Incidence sur la réalisation des BSA 1

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres	31/12/2015	Après augmentations de capital au 31 décembre 2016	Exercice des BSA 1 au 31/12/2017
Capital social	1,00 €	4.000.001,00 €	4.848.001,00 €
Prime d'émission		6.002.530,00 €	6.554.529,64 €
Réserve légale	0,00 €		
Report à nouveau		-1.884.005,06 €	-3.544.835,52 €
Résultat de l'exercice	-1.829.252,06 €	-1.660.830,46 €	-8.305.032,95 €
Subventions d'investissement			174.515,50 €
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres	-1.829.251,06 €	6.457.695,52 €	-272.822,33 €

Actions existantes		1	4.000.001
Nombre d'actions créées	1	4.000.000	848.000
Nombre d'actions total	1	4.000.001	4.848.001
Quote-part des capitaux propres par action	0,00 € (car négatif)	1,6144 €	0,00 € (car négatif)

Evolution du Capital Social

Les BSA 2 n'ont pas été exercés en 2018. Le tableau ci-après présente l'évolution du capital en cas d'exercice ultérieur des BSA 2.

	Capital au 31 décembre 2017			EXERCICE DES BSA 2				Capital au 31 décembre 2018 après augmentation de capital		
	ACTIONS	VALEUR NOMINALE	%	ACTIONS	VALEUR NOMINALE	PRIME D'EMISSION	SOUSCRIPTION	ACTIONS	VALEUR NOMINALE	%
SCIC	3 200 001	3 200 001,00 €	66,01%					3 200 001	3 200 001,00 €	49,00%
L'AVENIR DEVELOPPEMENT	1 648 000	1 648 000,00 €	33,99%	1 682 000	1 682 000,00 €	18 000,00 €	1 700 000,00 €	3 330 000	3 330 000,00 €	51,00%
TOTAL	4 848 001	4 848 001,00 €	100,00%	1 682 000	1 682 000,00 €	18 000,00 €	1 700 000,00 €	6 530 001	6 530 001,00 €	100,00%

Effectif du personnel au 31/12/2018 : 830

Cadres : 369
Non Cadres : 461

Provisions pour risques et charges :

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	
-------------------------------	--

Provision pour risques financiers

NM Events	401 789
SCI NM	366 584
SCI MONACO	1 432
Provision contrôle urssaf (2015)	70 000
Provision pour départs ex eurosud communication	270 110
Provision pour départs	4 860 236
Provision indemnité départ retraite	1 058 105
Provision commissions arbitrales	77 895

	7 106 151

Autres éléments significatifs :

Le 6 mars 2017 a été signé le plan de départ volontaire en vue des mesures de réorganisation et d'accompagnement visant à la réduction des effectifs.

Engagements donnés

Dans le cadre de la gestion du CICE, la société incluant les CICE de la société Eurosud Communication a cédé à l'organisme de financement BPI France Financement, les créances qu'elle détient sur l'Etat au titre des CICE des années 2014, 2015, 2016 et 2017 pour un total de 2 679 549 € (530 806 € pour Eurosud). En contrepartie, au 31/12/2017, un préfinancement a été obtenu à hauteur de 2 104 300 € (449 400 € pour Eurosud).

En 2018, le CICE 2014 a été remboursé à hauteur de 4 929€ dont 2 258€ pour Eurosud.

Pour la dernière année, le CICE 2018 est comptabilisé pour 802 058€.

Les sociétés SCIC et Azur Distribution s'étaient engagées à ne procéder à aucun plan de sauvegarde de l'emploi pour une durée de 5 ans à compter du 7 novembre 2014. Cet engagement est devenu sans objet du fait de la modification du plan de cession validé par le Tribunal de Commerce de Nice le 02/12/2016.

Le jugement du 7 novembre 2014 avait prononcé l'inaliénabilité des actifs faisant partie du périmètre de reprise. Cette inaliénabilité a été reconduite par jugement du tribunal de commerce de Nice en date du 6 novembre 2016, le 7 décembre 2016 une requête auprès du tribunal de commerce de Nice autorise la levée de la clause d'inaliénabilité portant sur l'actif immobilier figurant au cadastre de la manière suivante section OH n°417 lieu dit boulevard du Mercantour en vue de la constitution d'une hypothèque en 1^{er} rang au profit de l'URSSAF PACA sur ce bien.

Engagements reçus

Dans le cadre d'un protocole signé avec l'URSSAF le 7/12/2016, il a été convenu que les cotisations patronales déclarées au titre de la régularisation annuelle de l'année 2015 et des mois de février et mars 2016 des sociétés AZUR DISTRIBUTION et SCIC NICE MATIN pouvaient être réglées en 36 mensualités à compter du 1^{er} janvier 2017.

La SCI NICE MATIN s'est portée garante de ces deux sociétés pour le respect des termes de ce protocole pour une durée de 48 mois à compter de sa signature.

Pour garantir cet engagement, cette société s'est par ailleurs engagée à consentir une hypothèque en premier rang au profit de l'URSSAF sur la parcelle N° 417 section OH située 214 Boulevard du MERCANTOUR à NICE.

Au 31/12/2018 le montant restant dû à l'URSSAF est de 377 435€

Montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

La rémunération des membres des organes de direction n'est pas donnée car cela reviendrait à communiquer une information individuelle.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal figurant au compte de résultat de l'exercice est de 84 090 euros.

Les transferts de charges sont composés essentiellement de charges de personnel mis à disposition et de refacturations de prestations de services à d'autres entités du groupe.

Identité de la société consolidante

Notre société est détenue à 66% par la société SCIC Nice Matin, La SAS Groupe Nice Matin et ses filiales seront ensuite consolidées dans les états financiers de la société SCIC Nice Matin.

De ce fait la SAS Groupe Nice Matin n'a pas à établir de comptes consolidés.

Disponibilités

Les liquidités en banque ou en caisse ont été évaluées en leur valeur nominale. Le poste des "Disponibilités" s'élève au terme de l'exercice 2018 à 5 059 050 euros (dont 2 645 320 € de préfinancement CICE – 517 466 € pour la SASU Eurosud Communication – 2 127 854 € pour la SAS Groupe Nice Matin) contre 4 185 784 euros à la clôture du 31 décembre 2017.

Evènements post-clôture

La société a sollicité la protection du Tribunal de Commerce de NICE à travers une procédure de sauvegarde. Celle-ci a été ouverte par un jugement du 6 mars 2019 et a été prorogée au 06 mars 2020 à la date d'arrêté des comptes. La Direction considère que la société a disposé de ressources financières suffisantes pour continuer ses activités opérationnelles et répondre à ses obligations financières au moins sur les douze mois qui ont suivi la date de clôture des comptes annuels 2018. En conséquence, les comptes annuels de la société au 31 décembre 2018 ont été établis en retenant le principe de continuité d'exploitation.

Dans ce contexte, la continuité d'exploitation de la société reste donc dépendante de l'issue de la procédure de sauvegarde destinée notamment à obtenir de nouveaux moyens de financement auprès de ses actionnaires ou de tiers et de définir et permettre la réalisation du plan d'affaires de la société.



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS GROUPE NICE MATIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 54 898 131 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 996 623 euros.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le principe de continuité d'exploitation est sous tendu par la poursuite du plan de départ volontaire signé le 6 mars 2017 avec 116 départs signés 62 à temps plein et 54 à temps partiels.

Méthode d'évaluation

Dans le cadre de l'évaluation des actifs et notamment des titres, lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, la valeur comptable des titres est comparée à la quote-part de situation nette de la société détenue. Lorsque la valeur de la quote-part détenue est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée, ainsi qu'une provision pour risque financier le cas échéant.

Au 31 décembre 2018, la valeur des actifs et passifs a été appréciée selon la méthode précisée au paragraphe ci-dessus et conditionnée par le respect du principe de continuité d'exploitation exposé ci avant.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production n'inclut pas le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Le poste fonds commercial s'élève à 10 651 846.98 euros brut.

Il est composé des titres de presse d'une valeur de 7 457 793 euros, d'un droit au bail de 32 000 euros et d'un fonds commercial Azur Distribution pour 1 761 135 euros déprécié en totalité et depuis le 31/12/2017 le fonds commercial d'Eurosud Communication pour 1 400 918.98 euros déprécié en totalité.

Un test de dépréciation est conduit tous les ans en fin de période pour évaluer la valeur du fonds de commerce.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

En cas d'indicateurs de perte de valeur potentielle, le fonds de commerce fait l'objet d'un test de dépréciation, fondé sur l'estimation de sa valeur d'utilité. Cette valeur d'utilité est appréciée notamment sur la base de prévisions d'activité et de rentabilité, ainsi que de perspectives de réalisation.



Au 31 décembre 2018, les immobilisations incorporelles figurant au bilan de la société incluent notamment un fonds commercial de 7,9 millions d'euros, essentiellement composé de titres de presse. Comme mentionné dans les "Evènements Post Clôture" de l'annexe des comptes annuels :

La société a sollicité la protection du Tribunal de Commerce de NICE à travers une procédure de sauvegarde. Celle-ci a été ouverte par un jugement du 6 mars 2019 et prorogée jusqu'au 6 mars 2020.

Dans ce contexte, la continuité d'exploitation de la société reste donc dépendante de l'issue de la procédure de sauvegarde destinée notamment à obtenir de nouveaux moyens de financement auprès de ses actionnaires ou de tiers et de définir et permettre la réalisation du plan d'affaires de la société.

En conséquence, la société est dans l'impossibilité de réunir les données suffisantes et adaptées à la réalisation d'un test de dépréciation des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations précitées n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation au 31 décembre 2018.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur des immobilisations est constituée par le coût d'achat.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité de la filiale concernée.

Conformément à ces méthodes, des provisions pour dépréciation sur les titres de participation ont été constituées et s'élèvent à une valeur de 770 K€ au 31 décembre 2018.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 2 à 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 et 15 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.



Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision. Les dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique charges d'exploitation.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 802 058 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.

Le résultat fiscal de l'exercice 2018 est déficitaire. En l'absence d'IS au titre de cet exercice, le CICE sera imputé sur l'IS dû au titre des exercices suivants. A défaut d'imputation, son remboursement sera demandé.

Le CICE est un engagement à recevoir rattaché aux disponibilités.

Indemnités de fin de carrières

Les engagements pour indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une évaluation prenant en compte l'ancienneté des salariés, les rémunérations actuelles y compris les charges sociales, leurs évolutions prévisibles ainsi qu'un facteur d'actualisation de la valeur de l'engagement futur. Le calcul des droits acquis est déterminé à partir des conventions et accords en vigueur au sein de la société. Cette évaluation, qui porte sur la totalité du personnel à contrat indéterminé, prend en considération des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel ainsi qu'une probabilité de départ à 67 ans.

Au 31 décembre 2018, le montant de la provision pour indemnité de retraite comptabilisé est de 1 058 105€.

Nos engagements de retraite ont été comptabilisés en application du règlement ANC 2013-02.

Hypothèses de calculs retenues

- Modalités de départ : conventions collectives
- Départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- Turn over : 11% - (26.52% pour les porteurs de presse)
- Taux d'actualisation : 2%
- Taux d'accroissement des salaires : néant
- Table de mortalité hommes / femmes
- Taux de charges sociales : 40%

Engagements hors bilan

Dans le cadre du plan de départ volontaire signé le 6/03/2017 et dont la période d'ouverture au volontariat s'est achevée le 30/11/2017, la société s'est engagée en fonction du parcours choisi par le salarié à verser soit au salarié lui-même soit à l'entreprise qui l'a embauché certaines sommes ou à prendre en charge certains frais (espace publicitaire, formation, prime à verser à l'employeur, somme à verser lors de la fourniture du Kbis de la société créée par le salarié).

Le montant de ces engagements a été évalué à 46 k€ (en intégrant ceux qui concernent les salariés de la société Eurosud Communication).

Par ailleurs, pour les salariés qui ont accepté de partir dans le cadre du parcours D : « Dispositifs d'accompagnement de fin de carrière » et qui effectuent leur préavis à mi-temps, la société s'est engagée à prendre en charge les cotisations de retraites calculées comme si le salarié avait poursuivi son activité à temps complet.



Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 226 108		87 476
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	4 030		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	4 502 351		468 552
Installations générales, agenc., aménag.	234 858		3 350
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	36 114		1 429
Emballages récupérables et divers	2 236		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	430 000		20 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 209 590		493 331
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	25 833 929		1 000
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	674 869		2 364 591
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	26 508 798		2 365 591
TOTAL GENERAL	43 944 496		2 946 398

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		490 294	11 823 290	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			4 030	
Installations techn., matériel et outillages ind.			4 970 902	
Installations générales, agencements divers			238 208	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			37 544	
Emballages récupérables et divers			2 236	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes		450 000		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		450 000	5 252 921	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			25 834 929	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		2 415 112	624 349	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2 415 112	26 459 278	
TOTAL GENERAL		3 355 406	43 535 488	



Handwritten signature

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	376 023	186 788		562 811
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	296	403		699
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 004 285	453 392		1 457 676
Installations générales, agenc. et aménag. divers	98 610	30 931		129 542
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 894	2 310		18 203
Emballages récupérables, divers	2 236			2 236
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 121 321	487 036		1 608 356
TOTAL GENERAL	1 497 344	673 823		2 171 168

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

FRAIS ETBL**AUT. INC.**

Terrains
 Construct.
 - sol propre
 - sol autrui
 - installations
 Install. Tech.
 Install. Gén.
 Mat. Transp.
 Mat bureau
 Embal récup.

CORPOREL.**Acquis. titre****TOTAL**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation	Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	--------------	-----------	----------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler
 Primes de remboursement des obligations



Signature

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux Propres	Divid.encaiss.	Val. nette Titres	Cautions	Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
SCI NICE MATIN SIEGE	1 -394 977	100		1 109 000	
SCI NICE MATIN AGENCES PACA	1 2 086 159	99		2 011 000	
SNC NMTV	8 000 324 921	100	16	310 000	
SARL LES EDITIONS GILLETTA	52 890 -353 438	100	41	177 000	
SAS NM EVENTS	1 000 -285 767	100	10	73 412	
SCI AGENCE MONACO	1 -955	99		800	

PARTICIPATIONS (10 à 50%)

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

AUTRES PARTICIPATIONS

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00



Handwritten signature

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	70 000			70 000
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	7 094 171	1 058 105	1 885 930	6 266 346
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	1 035 137	116 499	381 831	769 805
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	8 199 308	1 174 604	2 267 761	7 106 151
Dépréciations immobilisations incorporelles	3 162 054			3 162 054
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	1 001			1 001
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	292 048	42 014	73 592	260 469
Dépréciations comptes clients	249 000	198 000	17 000	430 000
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	3 704 103	240 014	90 592	3 853 524
TOTAL GENERAL	11 903 411	1 414 618	2 358 353	10 959 675
Dotations et reprises d'exploitation		1 298 119	1 201 563	
Dotations et reprises financières		116 499	381 831	
Dotations et reprises exceptionnelles			774 959	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				



Handwritten signature

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	624 349	624 349	
Clients douteux ou litigieux	374 562	374 562	
Autres créances clients	5 100 966	5 100 966	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 781 635	1 781 635	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	8 343	8 343	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	802 058	802 058	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	777 526	777 526	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	1 502 203	1 502 203	
Débiteurs divers	417 241	417 241	
Charges constatées d'avance	311 744	311 744	
TOTAL GENERAL	11 700 626	11 700 626	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	2 268 502	2 268 502		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	175 313	1	175 312	
Emprunts et dettes financières divers	978 616	3 616	975 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 103 561	6 103 561		
Personnel et comptes rattachés	5 368 664	5 368 664		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 925 577	5 925 577		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 371 087	1 371 087		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	929 784	929 784		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	425 884	425 884		
Groupe et associés	20 199 711	20 199 711		
Autres dettes	3 153 818	3 153 818		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 877 748	2 877 748		
TOTAL GENERAL	49 778 266	48 627 954	1 150 312	

Emprunts souscrits en cours d'exercice 52 326

Emprunts remboursés en cours d'exercice 161 565

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés



Compte	Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
16884000	INT COURUS S/EMPRUNT	175 312,50	126 562,50	48 750,00
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		175 312,50	126 562,50	48 750,00
DETTE FOURNISSEURS CPTEs RATTACH				
40811000	FOUR FACT NON PARVEN	87 871,56	64 112,26	23 759,30
40880000	FOUR FNP MANUEL	801 380,55	910 895,18	-109 514,63
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		889 252,11	975 007,44	-85 755,33
DETTE SUR IMMOBILISATIONS				
40841000	FOUR IMMO FNP	414 732,00	481 821,00	-67 089,00
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS		414 732,00	481 821,00	-67 089,00
AUTRES DETTES				
41980110	DIFF FRCE INV RENTRE	2 301,04	3 026,69	-725,65
41980120	DIFF ETRA INV RENTRE	6 899,90	8 379,65	-1 479,75
46860000	CAP FRAIS EURO COM		10 345,00	-10 345,00
46860220	CAP HONORAIRES CORRE	72 728,00	85 956,00	-13 228,00
46860253	CAP FRAIS REDACTION	27 776,00	34 102,00	-6 326,00
TOTAL AUTRES DETTES		109 704,94	141 809,34	-32 104,40
DETTE FISCALES ET SOCIALES				
42820000	DETTE PROV CONG PAYE	3 393 998,00	3 035 882,00	358 116,00
42821000	DETTE PROV CP ECOM		482 701,00	-482 701,00
42830000	DETTE PROV PR VACANC	120 000,00	133 342,00	-13 342,00
42860000	PERS CHARGE A PAYER	118 935,00	60 450,00	58 485,00
42861000	PERS DIVERS CAP	90 686,00		90 686,00
42862000	DETTE RTT PORTEURS	45 339,46	63 490,47	-18 151,01
42863000	PERS CAP 13 MOIS	1 545 447,00	1 454 407,51	91 039,49
42864000	PERS CAP ECOM		155 722,00	-155 722,00
43861000	CH SOC S/DETTE PERS	37 659,00		37 659,00
43862000	CH SOC S/DETTE ECOM		74 747,00	-74 747,00
43862200	CH SOC S/DETTE RTT	13 696,08	17 696,34	-4 000,26
43868000	CHARGES SOC SUR CP	1 336 340,00	1 169 756,00	166 584,00
43868010	ORG SOC CHARGES CAP	50 303,00	244 785,00	-194 482,00
43868100	CHARGES PRIMES VAC	55 200,00	54 456,00	744,00
43868200	CHARGES SOC S/13 M	687 729,00	605 287,84	82 441,16
43868210	CHG SOC S/CP ECOM		231 697,00	-231 697,00
43868230	ORGANISME CITEO	90 000,00	124 065,08	-34 065,08
43868320	CAISSE URSSAF	105 400,00	105 400,00	
44860000	ETAT CH A PAYER DIV.	11 898,00	18 231,00	-6 333,00
44861000	ETAT TAXE D'APPRENTI	201 224,00	185 305,00	15 919,00
44861010	ETAT TAXE APPREN EC		2 750,00	-2 750,00
44861020	ETAT TAXE APPREN EC		27 210,00	-27 210,00
44863000	ETAT FORM PROF CONT	461 309,00	401 904,00	59 405,00
44863020	ETAT FPC EC		53 265,00	-53 265,00
44865000	CAP IMPOTS DIVERS	42 522,00	43 522,00	-1 000,00



Handwritten signature

Compte	Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
44865010	CAP IMPOTS DIVERS EC		100 000,00	-100 000,00
44867000	CHG FISC S/COTIS CAP	5 844,00		5 844,00
44868000	ETAT CH FISC SUR CP	92 136,00	83 117,00	9 019,00
44868010	ETAT CH FISC ECOM		14 481,00	-14 481,00
44868100	ETAT CH FISC PR CONG		4 000,00	-4 000,00
44868200	CH FISC S/DETT PERS	44 240,34	45 702,40	-1 462,06
44868300	ETAT CH FISC EC		4 671,00	-4 671,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		8 549 905,88	8 998 043,64	-448 137,76
TOTAL CHARGES A PAYER		10 138 907,43	10 723 243,92	-584 336,49



Handwritten signature

Compte	Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48606020	C.C.A.V. AV TVA LETT	299 175,51	260 104,82	39 070,69
48606030	CCA ECOM		12 463,27	-12 463,27
48606220	COMM CONST AVANCE	2 939,23	3 617,04	-677,81
48606870	CCA BONS D'ACHATS		2 560,00	-2 560,00
48606880	AUTRE CCA	9 628,86	3 002,98	6 625,88
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		311 743,60	281 748,11	29 995,49
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48710025	ABO KIDS MATIN	-342,28		-342,28
48710026	ABO ADRESSES MAIL	6 895,67		6 895,67
48710052	ABO PORT-POSTES NM	-1 696 104,42	-1 724 538,15	28 433,73
48710053	ABO PORT-POSTES VM	-1 067 265,87	-1 098 371,81	31 105,94
48710058	ABO NUMERIQUES VM	-48 287,62	-57 528,05	9 240,43
48710059	ABO NUMERIQUES NM	-70 698,56	-72 060,09	1 361,53
48710060	ABONNEMT HORS PRESSE	-1 944,90		-1 944,90
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-2 877 747,98	-2 952 498,10	74 750,12



Compte	Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41880000	CLIENTS FAE AUX.	87 376,12	117 595,13	-30 219,01
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		87 376,12	117 595,13	-30 219,01
AUTRES CREANCES				
46870000	PRODUITS A RECEVOIR		22 698,00	-22 698,00
TOTAL AUTRES CREANCES			22 698,00	-22 698,00
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		87 376,12	140 293,13	-52 917,01



Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	4 848 001			1
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				



Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		-272 822
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		-272 822
Variations en cours d'exercice		En moins En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		283 159
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice	1 996 623	
SOLDE		1 713 464
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		-1 986 286



Handwritten signature

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
PENALITES ET AMENDES	6 502	6711 ET 6712
DONS ET LIBERALITES	4 334	6713
DOMMAGES - PROCES	4 477	6716
FORMATIONS DEPARTS	241 287	6718
PERTES SUR CLIENTS	11 276	6718
REGULARISATION FOURNISSEURS	21 915	6718
MISES AU REBUT	57 794	6718
INDEMNITES DE DEPARTS COMMISSIONS ARBITRALES	7 219	6718
INDEMNITES DE DEPARTS	1 207 196	6718
CONTRIBUTIONS CSP	2 965	6718
TOTAL	1 564 965	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
REPRISES CLIENTS CREDITEURS	112 867	7718
REGUL FOURNISSEURS - FNP	119 439	7718
REGUL RETENUS FRAIS	554	7718
REPRISES DES MAJORATIONS	106 920	7718
QUOTE PART DE SUBVENTION	172 072	7771
REPRISE DEPARTS PDV - CLAUSES	774 959	7875
TOTAL	1 286 811	



Handwritten signature

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
-------------------------------------	-------	-----------------	----------

SCIC NICE MATIN 214 BOULEVARD DU MERCANTOUR
8047903500024 - 5813Z

SCIC

1 178 426

66,00 %

Les états consolidés établis par la SCIC peuvent être consultés au siège de la société
214 BD du mercantour 06 200 Nice



POSTES	FILIALES								
	NMTV PRODUCTIONS	GILLETTA	NMTV	SAS NM EVENTS	SCI NM SIEGE	SCIC NICE MATIN	SCI AGENCES PACA	SCI MONACO	NM TRAINING
Participations (brutes)		1	2	1 000	24 651 733		1 172 298	1	1 000
Créances diverses									
Créances clients et comptes rattachés	4 680		5 156	14 098					
Prêts et avances consenties	1 000	160 000		270 000	1 058 000			1 350	
Emprunts et dettes financières diverses			460 000				2 175 000		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		36 220		80 400	55 000		16 198		
Autres dettes								264	
Produits de participation									
Autres produits financiers									
Charges financières									





Handwritten signature

GROUPE NICE MATIN
Société par Actions simplifiée
Au capital de 4.848.001 euros
Siège social : 214 boulevard du Mercantour,
06200 Nice
807 856 596 RCS Nice

L'an 2019, le 19 décembre

Jean-Marc Pastorino agissant en qualité de président Directeur Général du Groupe Nice-Matin, société par actions simplifiée au capital de 4 848 001.00 euros, dont le siège social est situé 214 Boulevard du mercantour, 06200 Nice, immatriculée au RCS de Nice sous le numéro 807 856 596

a, par le présent acte, certifié que :

En application des dispositions statutaires, le président a consulté par écrit les associés sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

- Lecture du rapport de gestion du Président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Lecture du rapport de gestion du Président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Approbation des comptes et affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Approbation des comptes et affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des conventions réglementées de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Approbation des conventions réglementées de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Perte de la moitié du capital social pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

A titre extraordinaire

- Lecture du Rapport du Président
- Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 « objet social » des statuts
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

Les résolutions ci-après ont été soumises à l'approbation de chacun des associés.

GROUPE NICE MATIN
Société par Actions simplifiée
Au capital de 4.848.001 euros
Siège social : 214 boulevard du Mercantour,
06200 Nice
807 856 596 RCS Nice

A titre ordinaire

Première résolution- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Les associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise :

- du rapport de gestion du président sur la gestion de la Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2017
- du rapport général du commissaire aux comptes,

Approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport et plus spécialement les opérations réalisées pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

En conséquence, les associés donnent au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Les associés prennent acte que les comptes de l'exercice 2017 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Vote :

SCIC Nice-Matin : vote pour

Avenir Développement : abstention

Cette résolution est adoptée à 66%.

Deuxième résolution- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Les associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise :

- du rapport de gestion du président sur la gestion de la Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2018
- du rapport général du commissaire aux comptes,

Approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport et plus spécialement les opérations réalisées pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

4



Handwritten signature

GROUPE NICE MATIN
Société par Actions simplifiée
Au capital de 4.848.001 euros
Siège social : 214 boulevard du Mercantour,
06200 Nice
807 856 596 RCS Nice

En conséquence, les associés donnent au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Les associés prennent acte que les comptes de l'exercice 2018 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Vote :

SCIC Nice-Matin : vote pour

Avenir Développement : abstention

Cette résolution est adoptée à 66%.

Troisième résolution- affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Les associés statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du président, décident d'affecter les résultats présentés de la façon suivante :

Les Associés décident d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -8 305 033 € au compte report à nouveau dont le solde s'établit désormais à -11 849 867 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'établissent désormais à 272 822 euros.

Les associés prennent acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Vote :

SCIC Nice-Matin : vote pour

Avenir Développement : abstention

Cette résolution est adoptée à 66%.

Quatrième résolution- affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Les associés statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du président, décident d'affecter les résultats présentés de la façon suivante :

Les Associés décident d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -1.996.623 € au compte report à nouveau dont le solde s'établit désormais à -13.846.491 euros.

GROUPE NICE MATIN
Société par Actions simplifiée
Au capital de 4.848.001 euros
Siège social : 214 boulevard du Mercantour,
06200 Nice
807 856 596 RCS Nice

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'établissent désormais à 1.986.287 euros.

Les associés prennent acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Vote :

SCIC Nice-Matin : vote pour

Avenir Développement : abstention

Cette résolution est adoptée à 66%.

Cinquième Résolution - Conventions réglementées de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes-Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuvent successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Vote :

SCIC Nice-Matin : vote pour

Avenir Développement : abstention

Cette résolution est adoptée à 66%.

Sixième Résolution - Conventions réglementées de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes-Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuvent successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Vote :

SCIC Nice-Matin : vote pour

Avenir Développement : abstention

Cette résolution est adoptée à 66%.



GROUPE NICE MATIN
Société par Actions simplifiée
Au capital de 4.848.001 euros
Siège social : 214 boulevard du Mercantour,
06200 Nice
807 856 596 RCS Nice

Septième résolution – Perte de la moitié du capital social pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Les associés constatent qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

Vote :

SCIC Nice-Matin : vote pour

Avenir Développement : abstention

Cette résolution est adoptée à 66%.

Huitième Résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Vote :

SCIC Nice-Matin : vote pour

Avenir Développement : vote pour

Cette résolution est adoptée.

A titre extraordinaire

PREMIERE Résolution – Extension de l'objet social

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les consultations d'associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décident d'étendre, à compter du 1er mai 2019, l'objet social aux activités suivantes :

- L'intermédiation dans la vente en ligne et/ ou la vente à distance de tous produits ou objets ;
- La vente directe ou indirecte, notamment en ligne, de tous produits ou objets ;



GROUPE NICE MATIN
Société par Actions simplifiée
Au capital de 4.848.001 euros
Siège social : 214 boulevard du Mercantour,
06200 Nice
807 856 596 RCS Nice

En conséquence, l'article 2 « Objet social » des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 2 – Objet social

La Société a pour objet :

- *(i) l'acquisition, la détention, la production, la publication, l'édition et la distribution et la vente au public des journaux du groupe Nice-Matin et/ou tous autres journaux, publications périodiques et/ou de tous autres articles français et étrangers ;*
- *(ii) la recherche et la réalisation de toutes publicités, et, plus généralement ;*
- *(iii) la production et la diffusion de contenus journalistiques ou d'informations sur tout type de support et la réalisation de toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-avant décrit ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement ;*
- *(iv) L'intermédiation dans la vente en ligne et/ ou la vente à distance de tous produits ou objets ;*
- *(v) La vente directe ou indirecte, notamment en ligne, de tous produits ou objets; »*

Vote :

SCIC Nice-Matin : vote pour

Avenir Développement : vote pour

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME Résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Vote :

SCIC Nice-Matin : vote pour

Avenir Développement : vote pour

GROUPE NICE MATIN
Société par Actions simplifiée
Au capital de 4.848.001 euros
Siège social : 214 boulevard du Mercantour,
06200 Nice
807 856 596 RCS Nice

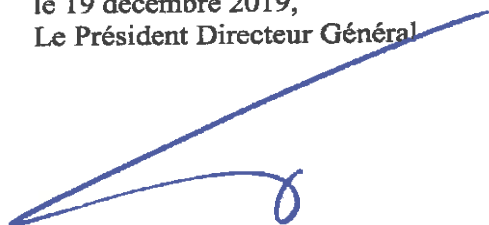
Cette résolution est adoptée.

A cette fin, il a été envoyé le 10 décembre 2019 à chaque associé, par consultation écrite, les rapports du président, et rapport général du commissaire aux comptes.
Les associés ont été priés de renvoyer leur bulletin de vote dans un délai de huit jours à compter de cette date.

Il ressort de la consultation parvenu dans le délai fixé que ces résolutions ont été approuvées.

Les copies des lettres qui ont été adressées aux associés, ainsi que les réponses des associés à ces lettres, ont été annexés au procès-verbal des présentes constatations, pour être classés dans les archives de la société.

Fait à Nice,
le 19 décembre 2019,
Le Président Directeur Général



Groupe Nice Matin SAS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

FCA

Fiduciaire de Commissariat et d'Audit
Immeuble Les Mimosas, 19 rue Alphonse 1^{er}, 06200 Nice
Tel : +33 (0)4 93 83 86 36 - Fax : +33 (0)4 93 72 16 38
Groupeaudit@auditmed.fr

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de PACAC et à la
CRCC d'Aix en Provence

SA au capital de 160 000 € - RCS Nice 344 197 322

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59 - Fax: +33 (0)4 91 99 30 31
www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris Ile de France.
Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de
Versailles.

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret
672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon,
Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg,
Toulouse.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Associés
Groupe Nice Matin SAS
214 Boulevard Du Mercantour
06200 NICE

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe Nice Matin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Au 31 décembre 2018, les immobilisations incorporelles figurant au bilan de la société incluent notamment un fonds commercial de 7,5 millions d'euros, essentiellement composé de titres de presse. Comme mentionné en « Evénements post-clôture » de l'annexe aux comptes annuels :

- La société a sollicité la protection du Tribunal de Commerce de Nice à travers une procédure de sauvegarde. Celle-ci a été ouverte par un jugement du 6 mars 2019 et demeure en cours à la date d'arrêté des comptes. La période d'observation est prorogée jusqu'au 6 mars 2020.
- Dans ce contexte, la continuité d'exploitation de la société reste donc dépendante de l'issue de la procédure de sauvegarde destinée notamment à obtenir de nouveaux moyens de financement auprès de ses actionnaires ou de tiers et à définir et permettre la réalisation du plan d'affaires de la société.
- En conséquence, la société est dans l'impossibilité de réunir les données suffisantes et adaptées à la réalisation d'un test de dépréciation des immobilisations incorporelles. Les immobilisations précitées n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation au 31 décembre 2018.

Dans ces conditions, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier si une dépréciation de ces immobilisations incorporelles est nécessaire et pour quel montant.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Evénements post-clôture » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », et dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Continuité d'exploitation

Comme indiqué dans la note précédemment citée de l'annexe aux comptes annuels, ainsi que dans l'observation reprise ci-avant, les comptes annuels de la société au 31 décembre 2018 ont été établis en tenant compte du principe de continuité d'exploitation des activités de la société. A ce stade, il existe néanmoins une incertitude sur la continuité des activités de la société.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe dont nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nice et Marseille, le 4 décembre 2019

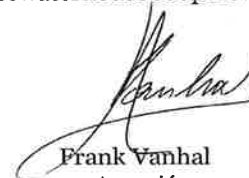
Les commissaires aux comptes

FCA



Yves Maurer
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit



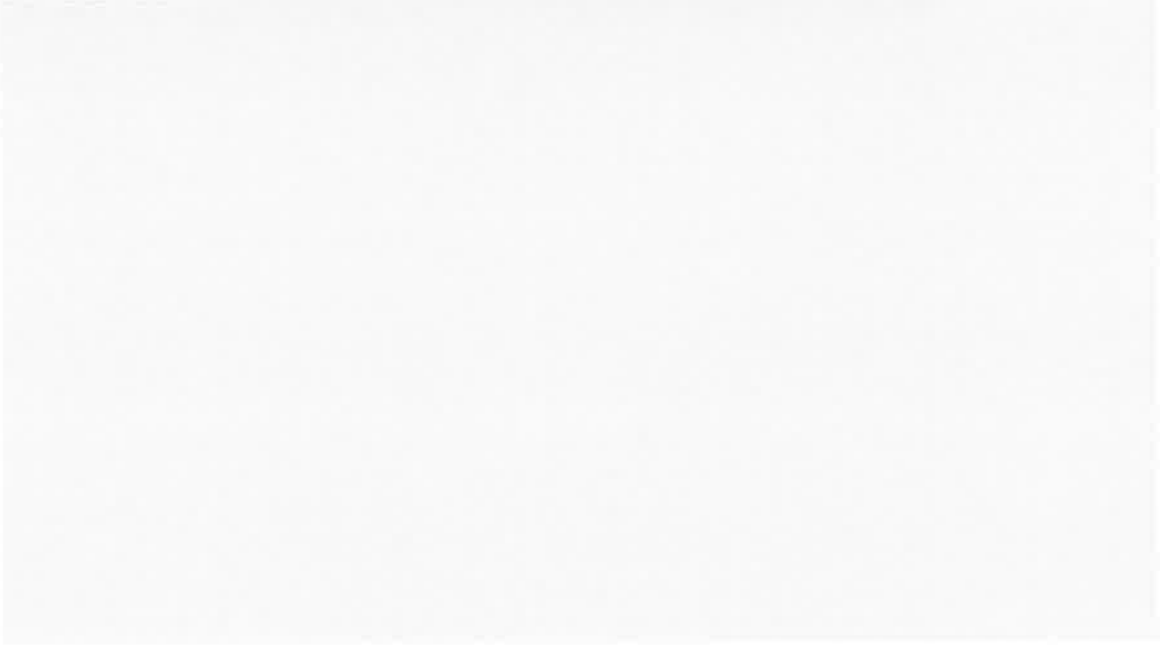
Frank Vanhal
Associé

GROUPE NICE MATIN

214 boulevard du Mercantour

06200 NICE

Comptes au 31/12/2018



Comptes annuels



Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	744 513	562 811	181 702	294 838
Fonds commercial	10 651 847	3 162 054	7 489 793	7 922 293
Autres immobilisations incorporelles	426 930		426 930	470 900
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	4 030	699	3 331	3 734
Installations techniques, matériel, outillage	4 970 902	1 457 676	3 513 226	3 498 066
Autres immobilisations corporelles	277 988	149 981	128 007	156 469
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				430 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	25 834 929	1 001	25 833 928	25 832 928
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	624 349		624 349	674 869
ACTIF IMMOBILISE	43 535 488	5 334 222	38 201 266	39 284 097
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	1 252 007		1 252 007	832 207
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	5 475 528	260 469	5 215 058	3 785 433
Autres créances	5 289 006	430 000	4 859 006	4 142 860
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	5 059 050		5 059 050	4 185 784
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	311 744		311 744	281 748
ACTIF CIRCULANT	17 387 334	690 469	16 696 865	13 228 032
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	60 922 823	6 024 692	54 898 131	52 512 129



Handwritten signature

Rubriques		31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé :	4 848 001)	4 848 001	4 848 001
Primes d'émission, de fusion, d'apport		6 554 530	6 554 530
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours	)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes	)		
Report à nouveau		-11 849 868	-3 544 836
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-1 996 623	-8 305 033
Subventions d'investissement		457 674	174 516
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		-1 986 287	-272 822
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		839 805	1 105 137
Provisions pour charges		6 266 346	7 094 171
PROVISIONS		7 106 151	8 199 308
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 443 815	2 390 571
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs	975 000)	978 616	976 896
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 103 561	6 140 349
Dettes fiscales et sociales		13 595 112	15 839 073
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		425 884	508 716
Autres dettes		23 353 530	15 777 541
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		2 877 748	2 952 498
DETTES		49 778 266	44 585 644
Ecart de conversion passif			
TOTAL GENERAL		54 898 131	52 512 129



Handwritten signature

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises	173 955		173 955	203 434
Production vendue de biens	46 336 741		46 336 741	48 124 153
Production vendue de services	34 785 071		34 785 071	27 038 667
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	81 295 766		81 295 766	75 366 254
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			496 665	678 400
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 878 347	1 955 823
Autres produits			250 691	385 169
PRODUITS D'EXPLOITATION			83 921 469	78 385 646
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			104 465	246 734
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			5 499 424	5 324 296
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-419 800	-188 056
Autres achats et charges externes			32 654 438	31 429 736
Impôts, taxes et versements assimilés			1 529 984	1 495 809
Salaires et traitements			32 136 139	30 644 918
Charges sociales			12 163 860	11 382 515
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			673 823	616 072
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			240 014	131 848
Dotations aux provisions			1 058 105	492
Autres charges			132 274	120 368
CHARGES D'EXPLOITATION			85 772 727	81 204 731
RESULTAT D'EXPLOITATION			-1 851 258	-2 819 085
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			11 853	9 458
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			35 187	30 989
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			381 831	3 524 181
Différences positives de change			90	36
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			428 962	3 564 665
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			116 499	350 306
Intérêts et charges assimilées			179 536	4 532 757
Différences négatives de change			300	61
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			296 336	4 883 124
RESULTAT FINANCIER			132 626	-1 318 460
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-1 718 632	-4 137 545



Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	339 943	20 855
Produits exceptionnels sur opérations en capital	172 072	39 765
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	774 959	8 735 809
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 286 974	8 796 428
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 564 965	7 261 522
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		5 702 395
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 564 965	12 963 917
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-277 991	-4 167 489
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	85 637 405	90 746 738
TOTAL DES CHARGES	87 634 028	99 051 772
BENEFICE OU PERTE	-1 996 623	-8 305 033



Handwritten signature

Annexes



Pour Rappel

Aux termes d'un traité d'apport, placé sous le régime juridique des scissions, en date du 10 novembre 2016 et approuvé par la décision d'associée unique du 16 décembre 2016, la SCIC Nice- Matin a apporté à la Sasu Azur Distribution sa branche complète d'activité de production, de publication, d'édition et de diffusion du journal Nice Matin (à savoir l'ensemble des actifs, l'intégralité des titres détenus et les passifs relatifs à l'activité).

Par ailleurs, conformément à la deuxième résolution de cette décision d'associée unique du 16 décembre 2016, la dénomination de la société Azur Distribution a été modifiée.

La société est désormais dénommée « Groupe Nice-Matin ».

A cette même date la forme juridique fut modifiée en SAS.

Ces modifications juridiques ont permis l'entrée au capital de la société Groupe Nice-Matin, de la société de droit belge L'Avenir Développement détenue par le Groupe Nethys, au moment de la signature du pacte d'actionnaires.

Date d'effet comptable et fiscal de l'Apport

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, l'Apport a été réalisé avec une date d'effet juridique au 31 décembre 2016.

Les Parties ont décidé néanmoins que l'Apport prendra effet comptablement et fiscalement au 1^{er} octobre 2016 (à zéro heure)

Eléments Actifs et Passifs

Eléments Actifs Reçus	Brut	Amortissements ou	Net	Valeur réelle
<i>En euros</i>		Dépréciations		
Frais d'établissement	969 636,00	-355 533,20	614 102,80	0,00
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	502 055,28	-146 638,18	355 417,10	355 417,10
Fonds commercial				
Droit au bail Cannes	32 000,00		32 000,00	32 000,00
- Marque Nice Matin	4 240 663,00		4 240 663,00	4 240 663,00
- Marque Var Matin	3 295 010,00		3 295 010,00	3 295 010,00
- Marque MC	354 620,00		354 620,00	354 620,00
Total	9 393 984,28	-502 171,38	8 891 812,90	8 277 710,10

Eléments Actifs Reçus	Brut	Amortissements ou	Net	Valeur réelle
<i>En euros</i>		Dépréciations		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 208 795,57	-477 903,70	3 730 891,87	3 730 891,87
Autres immobilisations corporelles	214 376,54	-68 839,99	145 536,55	145 536,55
Total	4 423 172,11	-546 743,69	3 876 428,42	3 876 428,42

Eléments Actifs Reçus	Brut	Amortissements ou Dépréciations	Net	valeur réelle
<i>En euros</i>				
Titres EUROSUD COMMUNICATION	1,00		1,00	1,00
Titres EDITION GILLET	1,00		1,00	1,00
Titres SCI NICE-MATIN	1,00			24 651 732,82
Titres SCI NICE-MATIN AGENCES PACA	0,99		0,99	1 172 298,02
Titres SCI NICE-MATIN AGENCE MONACO	0,99		0,99	0,99
Titres NMTV	1,00		1,00	1,00
Autres participations	160,00		160,00	160,00
Autres Immo. Fi.				
- dépôts versés LOC	72 382,99		72 382,99	72 382,99
- dépôts divers versés	69 208,82		69 208,82	69 208,82
Total	141 758,78		141 757,78	25 965 786,64

Eléments Actifs Reçus	Brut	Amortissements ou Dépréciations	Net	valeur réelle
<i>En euros</i>				
Matières premières et autres approvisionnements	670 461,18		670 461,18	670 461,18
Clients et comptes rattachés	4 641 836,11	-8 028,85	4 633 807,26	4 633 807,26
Autres créances	1 876,38		1 876,38	1 876,38
Autres créances GROUPE	1 956 734,98	-36 000,00	1 920 734,98	1 920 734,98
Disponibilités	379 043,90		379 043,90	379 043,90
Charges constatées d'avance	509 163,88		509 163,88	509 163,88
Total	8 159 116,43	-44 028,85	8 115 087,58	8 115 087,58

Total des actifs	46 235 012,74
-------------------------	----------------------

Eléments Passifs Pris en charge	Montant	Ajustement 2016	Valeur réelle
<i>En euros</i>	31/12/2015		
Provision sur pertes EUROSUD COMMUNICATION	1 814 052,00	1 025 117,00	2 839 169,00
Provision sur pertes Gilletta	1,00		1,00
Provision sur pertes SCI NICE MATIN	567 222,00		567 222,00
Provision pour licenciements économiques	755 840,00		8 474 883,00
Provision pour restruct. Clauses	1 456 083,00		258 662,00
Provision pour indemnités de départ en retraite	0,00		1 367 062,00
Total	6 422 449,00		13 506 999,00

Eléments Passifs Pris en charge	Montant
<i>En euros</i>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	958 251,50
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	692,50
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	975 000,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	29 167,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 093 769,43
Dettes fiscales et sociales	10 946 071,92
Autre dettes	2 956 230,81
Autre dettes GROUPE	1 509 048,00
Produits constatés d'avance	3 259 782,58
Total	24 728 013,74

Total des passifs	38 235 012,74
--------------------------	----------------------

Des désignations et évaluations ci-dessus, il résulte que :

- les éléments d'actifs compris dans l'Apport de la SCIC sont donc apportés pour une valeur, telle que résultant des Comptes de Référence, de :
- le passif pris en charge par AZUR DISTRIBUTION compris dans l'Apport de la SCIC s'élève à un montant, tel que résultant des Comptes de Références, de :

46 235 012,74 euros

38 235 012,74 euros

Le montant total de l'Apport par la SCIC à AZUR DISTRIBUTION s'élève donc à :

8.000.000,00 euros

Comptes des sociétés intéressées retenus pour établir les conditions de l'Apport

Les éléments d'actif et de passif apportés en application des présentes ont été évalués sur la base d'une situation comptable au 30 septembre 2016 de la SCIC, arrêtée par le conseil de surveillance de la SCIC en date du 10 novembre 2016.

Les comptes retenus pour établir les modalités de rémunération de l'Apport par la Société Bénéficiaire est la situation comptable au 30 septembre 2016 de la société Azur Distribution, arrêtée par le Président.

Transmission Universelle de Patrimoine de la société SASU Eurosud Communication au profit de la SAS Groupe Nice Matin

Le 01 Février 2018, une décision accordant l'agrément prévu au II de l'article 209 du CGI dans le cadre de l'opération de dissolution sans liquidation de la société Eurosud Communication par réunion de toutes ses parts dans les mains de son associé unique, la société Groupe Nice Matin.

Elle acte la transmission universelle de patrimoine de la société confondue au profit de la société confondante.

La date d'effet fiscale est le 01 janvier 2017, la date d'effet comptable le 31 décembre 2017, l'impact de l'opération est bilancielle à hauteur de 948 530€, l'actif net apporté est de 3 500 879€.

L'art 2 du présent agreement accorde le droit au report, sur les résultats propres de la société Groupe Nice Matin, des déficits antérieurement subis par la société Eurosud Communication qui s'élèvent à 2 681 792€.

Principes de valorisation

Conformément aux dispositions à l'article 743-1 du règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables, la valeur de l'actif étant insuffisante pour permettre la libération du capital et s'agissant d'une opération d'apport à une société ayant une activité préexistante, les Parties ont convenu de retenir, comme valeur d'apport des éléments d'actif transférés et des éléments de passif pris en charge, leur valeur réelle évaluée sur la base des Comptes de Référence.

Analyse du BFR

Un accord avec la Région PACA a permis un report d'échéance de novembre 2016 à novembre 2018 des 2 000 K€ prêtés (Autres dettes).

Un moratoire a été conclu avec l'Urssaf pour un étalement sur 36 mois avec une première échéance au 1^{er} janvier 2017 des paiements des charges patronales des mois de février et mars 2016 ainsi que des régularisations annuelles de 2015 pour un montant de 931 439 € (hors majorations de retard complémentaires).

Composition du capital social

Le capital social s'élève à 4 848 001 € décomposé en 4 848 001 titres d'une valeur nominale de 1€.

En date du 27 décembre 2017, les bons de souscription 1 (BSA 1) ont été exercés, le capital social et les primes d'émissions ont été modifiés.



	Capital au 16 décembre 2016 après augmentation de capital			EXERCICE DES BSA 1				Capital au 31 décembre 2017 après augmentation de capital		
	ACTIONS	VALEUR NOMINALE	%	ACTIONS	VALEUR NOMINALE	PRIME D'EMISSION	SOUSCRIPTION	ACTIONS	VALEUR NOMINALE	%
SCIC	3 200 001	3 200 001,00 €	80,00%	*	*	*	*	3 200 001	3 200 001,00 €	66,01%
L'AVENIR DEVELOPEMENT	800 000	800 000,00 €	20,00%	848 000	848 000,00 €	552 000,00 €	1 400 000,00 €	1 648 000	1 648 000,00 €	33,99%
TOTAL	4 000 001	4 000 001,00 €	100,00%	848 000	848 000,00 €	552 000,00 €	1 400 000,00 €	4 848 001	4 848 001,00 €	100,00%

L'associé Avenir Développement détient 34 % du capital avec 1 648 000 actions, la SCIC détient 66 % du capital avec 3 200 001 actions.

Incidence sur la réalisation des BSA 1

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres	31/12/2015	Après augmentations de capital au 31 décembre 2016	Exercice des BSA 1 au 31/12/2017
Capital social	1,00 €	4.000.001,00 €	4.848.001,00 €
Prime d'émission		6.002.530,00 €	6.554.529,64 €
Réserve légale	0,00 €		
Report à nouveau		-1.884.005,06 €	-3.544.835,52 €
Résultat de l'exercice	-1.829.252,06 €	-1.660.830,46 €	-8.305.032,95 €
Subventions d'investissement			174.515,50 €
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres	-1.829.251,06 €	6.457.695,52 €	-272.822,33 €

Actions existantes		1	4.000.001
Nombre d'actions créées	1	4.000.000	848.000
Nombre d'actions total	1	4.000.001	4.848.001
Quote-part des capitaux propres par action	0,00 € (car négatif)	1,6144 €	0,00 € (car négatif)

Evolution du Capital Social

Les BSA 2 n'ont pas été exercés en 2018. Le tableau ci-après présente l'évolution du capital en cas d'exercice ultérieur des BSA 2.

	Capital au 31 décembre 2017			EXERCICE DES BSA 2				Capital au 31 décembre 2018 après augmentation de capital		
	ACTIONS	VALEUR NOMINALE	%	ACTIONS	VALEUR NOMINALE	PRIME D'EMISSION	SOUSCRIPTION	ACTIONS	VALEUR NOMINALE	%
SCIC	3 200 001	3 200 001,00 €	66,01%	-	-	-	-	3 200 001	3 200 001,00 €	49,00%
L'AVENIR DEVELOPPEMENT	1 648 000	1 648 000,00 €	33,99%	1 682 000	1 682 000,00 €	18 000,00 €	1 700 000,00 €	3 330 000	3 330 000,00 €	51,00%
TOTAL	4 848 001	4 848 001,00 €	100,00%	1 682 000	1 682 000,00 €	18 000,00 €	1 700 000,00 €	6 530 001	6 530 001,00 €	100,00%

Effectif du personnel au 31/12/2018 : 830

Cadres : 369
Non Cadres : 461

Provisions pour risques et charges :

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

Provision pour risques financiers

NM Events	401 789
SCI NM	366 584
SCI MONACO	1 432
Provision contrôle urssaf (2015)	70 000
Provision pour départs ex eurosud communication	270 110
Provision pour départs	4 860 236
Provision indemnité départ retraite	1 058 105
Provision commissions arbitrales	77 895

	7 106 151

Autres éléments significatifs :

Le 6 mars 2017 a été signé le plan de départ volontaire en vue des mesures de réorganisation et d'accompagnement visant à la réduction des effectifs.

Engagements donnés

Dans le cadre de la gestion du CICE, la société incluant les CICE de la société Eurosud Communication a cédé à l'organisme de financement BPI France Financement, les créances qu'elle détient sur l'Etat au titre des CICE des années 2014, 2015, 2016 et 2017 pour un total de 2 679 549 € (530 806 € pour Eurosud). En contrepartie, au 31/12/2017, un préfinancement a été obtenu à hauteur de 2 104 300 € (449 400 € pour Eurosud).

En 2018, le CICE 2014 a été remboursé à hauteur de 4 929€ dont 2 258€ pour Eurosud.

Pour la dernière année, le CICE 2018 est comptabilisé pour 802 058€.

Les sociétés SCIC et Azur Distribution s'étaient engagées à ne procéder à aucun plan de sauvegarde de l'emploi pour une durée de 5 ans à compter du 7 novembre 2014. Cet engagement est devenu sans objet du fait de la modification du plan de cession validé par le Tribunal de Commerce de Nice le 02/12/2016.

Le jugement du 7 novembre 2014 avait prononcé l'inaliénabilité des actifs faisant partie du périmètre de reprise. Cette inaliénabilité a été reconduite par jugement du tribunal de commerce de Nice en date du 6 novembre 2016, le 7 décembre 2016 une requête auprès du tribunal de commerce de Nice autorise la levée de la clause d'inaliénabilité portant sur l'actif immobilier figurant au cadastre de la manière suivante section OH n°417 lieu dit boulevard du Mercantour en vue de la constitution d'une hypothèque en 1^{er} rang au profit de l'URSSAF PACA sur ce bien.

Engagements reçus

Dans le cadre d'un protocole signé avec l'URSSAF le 7/12/2016, il a été convenu que les cotisations patronales déclarées au titre de la régularisation annuelle de l'année 2015 et des mois de février et mars 2016 des sociétés AZUR DISTRIBUTION et SCIC NICE MATIN pouvaient être réglées en 36 mensualités à compter du 1^{er} janvier 2017.

La SCI NICE MATIN s'est portée garante de ces deux sociétés pour le respect des termes de ce protocole pour une durée de 48 mois à compter de sa signature.

Pour garantir cet engagement, cette société s'est par ailleurs engagée à consentir une hypothèque en premier rang au profit de l'URSSAF sur la parcelle N° 417 section OH située 214 Boulevard du MERCANTOUR à NICE.

Au 31/12/2018 le montant restant dû à l'URSSAF est de 377 435€

Montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

La rémunération des membres des organes de direction n'est pas donnée car cela reviendrait à communiquer une information individuelle.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal figurant au compte de résultat de l'exercice est de 84 090 euros.

Les transferts de charges sont composés essentiellement de charges de personnel mis à disposition et de refacturations de prestations de services à d'autres entités du groupe.



Identité de la société consolidante

Notre société est détenue à 66% par la société SCIC Nice Matin, La SAS Groupe Nice Matin et ses filiales seront ensuite consolidées dans les états financiers de la société SCIC Nice Matin.

De ce fait la SAS Groupe Nice Matin n'a pas à établir de comptes consolidés.

Disponibilités

Les liquidités en banque ou en caisse ont été évaluées en leur valeur nominale. Le poste des "Disponibilités" s'élève au terme de l'exercice 2018 à 5 059 050 euros (dont 2 645 320 € de préfinancement CICE – 517 466 € pour la SASU Eurosud Communication – 2 127 854 € pour la SAS Groupe Nice Matin) contre 4 185 784 euros à la clôture du 31 décembre 2017.

Evènements post-clôture

La société a sollicité la protection du Tribunal de Commerce de NICE à travers une procédure de sauvegarde. Celle-ci a été ouverte par un jugement du 6 mars 2019 et a été prorogée au 06 mars 2020 à la date d'arrêt des comptes. La Direction considère que la société a disposé de ressources financières suffisantes pour continuer ses activités opérationnelles et répondre à ses obligations financières au moins sur les douze mois qui ont suivi la date de clôture des comptes annuels 2018. En conséquence, les comptes annuels de la société au 31 décembre 2018 ont été établis en retenant le principe de continuité d'exploitation.

Dans ce contexte, la continuité d'exploitation de la société reste donc dépendante de l'issue de la procédure de sauvegarde destinée notamment à obtenir de nouveaux moyens de financement auprès de ses actionnaires ou de tiers et de définir et permettre la réalisation du plan d'affaires de la société.



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS GROUPE NICE MATIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 54 898 131 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 996 623 euros.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le principe de continuité d'exploitation est sous tendu par la poursuite du plan de départ volontaire signé le 6 mars 2017 avec 116 départs signés 62 à temps plein et 54 à temps partiels.

Méthode d'évaluation

Dans le cadre de l'évaluation des actifs et notamment des titres, lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, la valeur comptable des titres est comparée à la quote-part de situation nette de la société détenue. Lorsque la valeur de la quote-part détenue est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée, ainsi qu'une provision pour risque financier le cas échéant.

Au 31 décembre 2018, la valeur des actifs et passifs a été appréciée selon la méthode précisée au paragraphe ci-dessus et conditionnée par le respect du principe de continuité d'exploitation exposé ci avant.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production n'inclut pas le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Le poste fonds commercial s'élève à 10 651 846.98 euros brut.

Il est composé des titres de presse d'une valeur de 7 457 793 euros, d'un droit au bail de 32 000 euros et d'un fonds commercial Azur Distribution pour 1 761 135 euros déprécié en totalité et depuis le 31/12/2017 le fonds commercial d'Eurosud Communication pour 1 400 918.98 euros déprécié en totalité.

Un test de dépréciation est conduit tous les ans en fin de période pour évaluer la valeur du fonds de commerce.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

En cas d'indicateurs de perte de valeur potentielle, le fonds de commerce fait l'objet d'un test de dépréciation, fondé sur l'estimation de sa valeur d'utilité. Cette valeur d'utilité est appréciée notamment sur la base de prévisions d'activité et de rentabilité, ainsi que de perspectives de réalisation.



Au 31 décembre 2018, les immobilisations incorporelles figurant au bilan de la société incluent notamment un fonds commercial de 7,9 millions d'euros, essentiellement composé de titres de presse. Comme mentionné dans les "Evènements Post Clôture" de l'annexe des comptes annuels :

La société a sollicité la protection du Tribunal de Commerce de NICE à travers une procédure de sauvegarde. Celle-ci a été ouverte par un jugement du 6 mars 2019 et prorogée jusqu'au 6 mars 2020.

Dans ce contexte, la continuité d'exploitation de la société reste donc dépendante de l'issue de la procédure de sauvegarde destinée notamment à obtenir de nouveaux moyens de financement auprès de ses actionnaires ou de tiers et de définir et permettre la réalisation du plan d'affaires de la société.

En conséquence, la société est dans l'impossibilité de réunir les données suffisantes et adaptées à la réalisation d'un test de dépréciation des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations précitées n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation au 31 décembre 2018.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur des immobilisations est constituée par le coût d'achat.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité de la filiale concernée.

Conformément à ces méthodes, des provisions pour dépréciation sur les titres de participation ont été constituées et s'élèvent à une valeur de 770 K€ au 31 décembre 2018.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 2 à 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 et 15 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.



Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision. Les dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique charges d'exploitation.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 802 058 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.

Le résultat fiscal de l'exercice 2018 est déficitaire. En l'absence d'IS au titre de cet exercice, le CICE sera imputé sur l'IS dû au titre des exercices suivants. A défaut d'imputation, son remboursement sera demandé.

Le CICE est un engagement à recevoir rattaché aux disponibilités.

Indemnités de fin de carrières

Les engagements pour indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une évaluation prenant en compte l'ancienneté des salariés, les rémunérations actuelles y compris les charges sociales, leurs évolutions prévisibles ainsi qu'un facteur d'actualisation de la valeur de l'engagement futur. Le calcul des droits acquis est déterminé à partir des conventions et accords en vigueur au sein de la société. Cette évaluation, qui porte sur la totalité du personnel à contrat indéterminé, prend en considération des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel ainsi qu'une probabilité de départ à 67ans.

Au 31 décembre 2018, le montant de la provision pour indemnité de retraite comptabilisé est de 1 058 105€.

Nos engagements de retraite ont été comptabilisés en application du règlement ANC 2013-02.

Hypothèses de calculs retenues

- Modalités de départ : conventions collectives
- Départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- Turn over : 11% - (26.52% pour les porteurs de presse)
- Taux d'actualisation : 2%
- Taux d'accroissement des salaires : néant
- Table de mortalité hommes / femmes
- Taux de charges sociales : 40%

Engagements hors bilan

Dans le cadre du plan de départ volontaire signé le 6/03/2017 et dont la période d'ouverture au volontariat s'est achevée le 30/11/2017, la société s'est engagée en fonction du parcours choisi par le salarié à verser soit au salarié lui-même soit à l'entreprise qui l'a embauché certaines sommes ou à prendre en charge certains frais (espace publicitaire, formation, prime à verser à l'employeur, somme à verser lors de la fourniture du Kbis de la société créée par le salarié).

Le montant de ces engagements a été évalué à 46 k€ (en intégrant ceux qui concernent les salariés de la société Eurosud Communication).

Par ailleurs, pour les salariés qui ont accepté de partir dans le cadre du parcours D : « Dispositifs d'accompagnement de fin de carrière » et qui effectuent leur préavis à mi-temps, la société s'est engagée à prendre en charge les cotisations de retraites calculées comme si le salarié avait poursuivi son activité à temps complet.



Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 226 108		87 476
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	4 030		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	4 502 351		468 552
Installations générales, agenc., aménag.	234 858		3 350
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	36 114		1 429
Emballages récupérables et divers	2 236		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	430 000		20 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 209 590		493 331
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	25 833 929		1 000
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	674 869		2 364 591
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	26 508 798		2 365 591
TOTAL GENERAL	43 944 496		2 946 398

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		490 294	11 823 290	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			4 030	
Installations techn., matériel et outillages ind.			4 970 902	
Installations générales, agencements divers			238 208	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			37 544	
Emballages récupérables et divers			2 236	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes		450 000		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		450 000	5 252 921	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			25 834 929	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		2 415 112	624 349	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2 415 112	26 459 278	
TOTAL GENERAL		3 355 406	43 535 488	



Handwritten signature

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	376 023	186 788		562 811
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	296	403		699
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 004 285	453 392		1 457 676
Installations générales, agenc. et aménag. divers	98 610	30 931		129 542
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 894	2 310		18 203
Emballages récupérables, divers	2 236			2 236
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 121 321	487 036		1 608 356
TOTAL GENERAL	1 497 344	673 823		2 171 168

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							
Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation	Dotations	Fin d'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							



Handwritten signature

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid. encaiss.	Val. brute Val. nette	Titres Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)						
SCI NICE MATIN SIEGE	1 -394 977	100			1 109 000	
SCI NICE MATIN AGENCES PACA	1 2 086 159	99			2 011 000	
SNC NMTV	8 000 324 921	100		16	310 000	
SARL LES EDITIONS GILLETTA	52 890 -353 438	100		41	177 000	
SAS NM EVENTS	1 000 -285 767	100		10	73 412	
SCI AGENCE MONACO	1 -955	99			800	
PARTICIPATIONS (10 à 50%)						
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
AUTRES PARTICIPATIONS						
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				



Handwritten signature

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	70 000			70 000
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	7 094 171	1 058 105	1 885 930	6 266 346
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	1 035 137	116 499	381 831	769 805
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	8 199 308	1 174 604	2 267 761	7 106 151
Dépréciations immobilisations incorporelles	3 162 054			3 162 054
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	1 001			1 001
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	292 048	42 014	73 592	260 469
Autres dépréciations	249 000	198 000	17 000	430 000
DEPRECIATIONS	3 704 103	240 014	90 592	3 853 524
TOTAL GENERAL	11 903 411	1 414 618	2 358 353	10 959 675
Dotations et reprises d'exploitation		1 298 119	1 201 563	
Dotations et reprises financières		116 499	381 831	
Dotations et reprises exceptionnelles			774 959	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				



Handwritten signature

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	624 349	624 349	
Clients douteux ou litigieux	374 562	374 562	
Autres créances clients	5 100 966	5 100 966	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 781 635	1 781 635	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	8 343	8 343	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	802 058	802 058	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	777 526	777 526	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	1 502 203	1 502 203	
Débiteurs divers	417 241	417 241	
Charges constatées d'avance	311 744	311 744	
TOTAL GENERAL	11 700 626	11 700 626	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	2 268 502	2 268 502		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	175 313	1	175 312	
Emprunts et dettes financières divers	978 616	3 616	975 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 103 561	6 103 561		
Personnel et comptes rattachés	5 368 664	5 368 664		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 925 577	5 925 577		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 371 087	1 371 087		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	929 784	929 784		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	425 884	425 884		
Groupe et associés	20 199 711	20 199 711		
Autres dettes	3 153 818	3 153 818		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 877 748	2 877 748		
TOTAL GENERAL	49 778 266	48 627 954	1 150 312	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	52 326			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	161 565			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				



Handwritten signature

Compte	Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
16884000	INT COURUS S/EMPRUNT	175 312,50	126 562,50	48 750,00
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		175 312,50	126 562,50	48 750,00
DETTE FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40811000	FOUR FACT NON PARVEN	87 871,56	64 112,26	23 759,30
40880000	FOUR FNP MANUEL	801 380,55	910 895,18	-109 514,63
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		889 252,11	975 007,44	-85 755,33
DETTE SUR IMMOBILISATIONS				
40841000	FOUR IMMO FNP	414 732,00	481 821,00	-67 089,00
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS		414 732,00	481 821,00	-67 089,00
AUTRES DETTES				
41980110	DIFF FRCE INV RENTRE	2 301,04	3 026,69	-725,65
41980120	DIFF ETRA INV RENTRE	6 899,90	8 379,65	-1 479,75
46860000	CAP FRAIS EURO COM		10 345,00	-10 345,00
46860220	CAP HONORAIRES CORRE	72 728,00	85 956,00	-13 228,00
46860253	CAP FRAIS REDACTION	27 776,00	34 102,00	-6 326,00
TOTAL AUTRES DETTES		109 704,94	141 809,34	-32 104,40
DETTE FISCALES ET SOCIALES				
42820000	DETTE PROV CONG PAYE	3 393 998,00	3 035 882,00	358 116,00
42821000	DETTE PROV CP ECOM		482 701,00	-482 701,00
42830000	DETTE PROV PR VACANC	120 000,00	133 342,00	-13 342,00
42860000	PERS CHARGE A PAYER	118 935,00	60 450,00	58 485,00
42861000	PERS DIVERS CAP	90 686,00		90 686,00
42862000	DETTE RTT PORTEURS	45 339,46	63 490,47	-18 151,01
42863000	PERS CAP 13 MOIS	1 545 447,00	1 454 407,51	91 039,49
42864000	PERS CAP ECOM		155 722,00	-155 722,00
43861000	CH SOC S/DETTE PERS	37 659,00		37 659,00
43862000	CH SOC S/DETTE ECOM		74 747,00	-74 747,00
43862200	CH SOC S/DETTE RTT	13 696,08	17 696,34	-4 000,26
43868000	CHARGES SOC SUR CP	1 336 340,00	1 169 756,00	166 584,00
43868010	ORG SOC CHARGES CAP	50 303,00	244 785,00	-194 482,00
43868100	CHARGES PRIMES VAC	55 200,00	54 456,00	744,00
43868200	CHARGES SOC S/13 M	687 729,00	605 287,84	82 441,16
43868210	CHG SOC S/CP ECOM		231 697,00	-231 697,00
43868230	ORGANISME CITEO	90 000,00	124 065,08	-34 065,08
43868320	CAISSE URSSAF	105 400,00	105 400,00	
44860000	ETAT CH A PAYER DIV.	11 898,00	18 231,00	-6 333,00
44861000	ETAT TAXE D'APPRENTI	201 224,00	185 305,00	15 919,00
44861010	ETAT TAXE APPREN EC		2 750,00	-2 750,00
44861020	ETAT TAXE APPREN EC		27 210,00	-27 210,00
44863000	ETAT FORM PROF CONT	461 309,00	401 904,00	59 405,00
44863020	ETAT FPC EC		53 265,00	-53 265,00
44865000	CAP IMPOTS DIVERS	42 522,00	43 522,00	-1 000,00



Handwritten signature

Compte	Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
44865010	CAP IMPOTS DIVERS EC		100 000,00	-100 000,00
44867000	CHG FISC S/COTIS CAP	5 844,00		5 844,00
44868000	ETAT CH FISC SUR CP	92 136,00	83 117,00	9 019,00
44868010	ETAT CH FISC ECOM		14 481,00	-14 481,00
44868100	ETAT CH FISC PR CONG		4 000,00	-4 000,00
44868200	CH FISC S/DETT PERS	44 240,34	45 702,40	-1 462,06
44868300	ETAT CH FISC EC		4 671,00	-4 671,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		8 549 905,88	8 998 043,64	-448 137,76
TOTAL CHARGES A PAYER		10 138 907,43	10 723 243,92	-584 336,49



Compte	Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48606020	C.C.A.V. AV TVA LETT	299 175,51	260 104,82	39 070,69
48606030	CCA ECOM		12 463,27	-12 463,27
48606220	COMM CONST AVANCE	2 939,23	3 617,04	-677,81
48606870	CCA BONS D'ACHATS		2 560,00	-2 560,00
48606880	AUTRE CCA	9 628,86	3 002,98	6 625,88
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		311 743,60	281 748,11	29 995,49
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48710025	ABO KIDS MATIN	-342,28		-342,28
48710026	ABO ADRESSES MAIL	6 895,67		6 895,67
48710052	ABO PORT-POSTES NM	-1 696 104,42	-1 724 538,15	28 433,73
48710053	ABO PORT-POSTES VM	-1 067 265,87	-1 098 371,81	31 105,94
48710058	ABO NUMERIQUES VM	-48 287,62	-57 528,05	9 240,43
48710059	ABO NUMERIQUES NM	-70 698,56	-72 060,09	1 361,53
48710060	ABONNEMT HORS PRESSE	-1 944,90		-1 944,90
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-2 877 747,98	-2 952 498,10	74 750,12



Compte	Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41880000	CLIENTS FAE AUX.	87 376,12	117 595,13	-30 219,01
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		87 376,12	117 595,13	-30 219,01
AUTRES CREANCES				
46870000	PRODUITS A RECEVOIR		22 698,00	-22 698,00
TOTAL AUTRES CREANCES			22 698,00	-22 698,00
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		87 376,12	140 293,13	-52 917,01



Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	4 848 001			1
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				



Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		-272 822
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		-272 822
Variations en cours d'exercice		
	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		283 159
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice	1 996 623	
SOLDE		1 713 464
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		-1 986 286



Handwritten signature

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
PENALITES ET AMENDES	6 502	6711 ET 6712
DONS ET LIBERALITES	4 334	6713
DOMMAGES - PROCES	4 477	6716
FORMATIONS DEPARTS	241 287	6718
PERTES SUR CLIENTS	11 276	6718
REGULARISATION FOURNISSEURS	21 915	6718
MISES AU REBUT	57 794	6718
INDEMNITES DE DEPARTS COMMISSIONS ARBITRALES	7 219	6718
INDEMNITES DE DEPARTS	1 207 196	6718
CONTRIBUTIONS CSP	2 965	6718
TOTAL	1 564 965	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
REPRISES CLIENTS CREDITEURS	112 867	7718
REGUL FOURNISSEURS - FNP	119 439	7718
REGUL RETENUS FRAIS	554	7718
REPRISES DES MAJORATIONS	106 920	7718
QUOTE PART DE SUBVENTION	172 072	7771
REPRISE DEPARTS PDV - CLAUSES	774 959	7875
TOTAL	1 286 811	



Handwritten signature

**Identité des sociétés mères
consolidant les comptes de la
société**

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SCIC NICE MATIN 214 BOULEVARD DU MERCANTOUR 8047903500024 - 5813Z	SCIC	1 178 426	66,00 %

Les états consolidés établis par la SCIC peuvent être consultés au siège de la société
214 BD du mercantour 06 200 Nice



POSTES	FILIALES								
	NMTV PRODUCTIONS	GILLETTA	NMTV	SAS NM EVENTS	SCI NM SIEGE	SCIC NICE MATIN	SCI AGENCES PACA	SCI MONACO	NM TRAINING
Participations (brutes)		1	2	1 000	24 651 733		1 172 298	1	1 000
Créances diverses									
Créances clients et comptes rattachés	4 680		5 156	14 098					
Prêts et avances consenties	1 000	160 000		270 000	1 058 000			1 350	
Emprunts et dettes financières diverses			460 000				2 175 000		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		36 220		80 400	55 000		16 198		
Autres dettes								264	
Produits de participation									
Autres produits financiers									
Charges financières									

